

REPUBLIQUE FORTUNAIRE DU CAMERO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

MINISTRE SPECIAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE

MINISTRE DE LA CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT
ET CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-982 du 20 DECEMBRE 1990
MRS, DANI, DERO,
portant intégration et nomination de
~~M. DANSENET~~ (Marie Magloire) dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie de I
des services Administratifs et Financiers
(Administration Générale).-

PREMIERE PARTIE,

(RIS) :

(/u la Constitution du 4 Juillet 1976 ;

(/u la loi 19-62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62-136/PP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62-195/PP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62-197/PP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62, du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62-198-22 du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAP ;

(/u le décret 63-61-21-BN du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret 67-50/PP du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux intégrations, nominations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret 74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-136, PP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires ;

(/u le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'attribution des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret 90-553 du 1er -09- 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 90-514 du 1er -09- 1990, portant organisation des attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2-87-22 du 21 Juin 1988, fixant règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

(/u le décret n°90-581 du 18 Octobre 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ;

LE MINISTRE :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret 62726 du 29 Décembre 1962, susvisé, Monsieur ~~FAURENTHET~~ Marie Magloire, né le 13 septembre 1956, à Swando (Ex-Port-Rousset), titulaire du diplôme de fin d'études supérieures (Master of laws), branche droit, obtenu à l'Université de Sofia, Climent Ochridsky (Bulgarie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Justice chargé des Réformes Administratives.

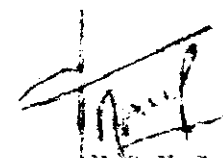
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 8 JANVIER 1991

Par le Premier Ministre P.I.
Ministre d'Etat, Ministre du
Plan et de l'Economie,

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,


Jeanne DAMBIERZET.


Pierre MOUSA.-

AMLIATIONS :

JORIC 1
DGFP/IGICE 3
DGFP/DS 3
DCE 1
DCF 1

MJRA 2
INTERESSE 1
FOGIER 3
SGG/BC 2./-

